

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC

ÉFAI – 030021 – AFR 32/001/03

Informations complémentaires sur l'AU 367/02 (AFR 32/026/02 du 18 décembre 2002)

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ / IMPUNITÉ

KENYA

**les candidats aux élections municipales, législatives et présidentielles
les électeurs appelés à voter dans le cadre des scrutins du 27 décembre 2002**

Londres, le 10 janvier 2003

Selon les résultats publiés par la Commission électorale du Kenya, la *National Alliance Rainbow Coalition* (NARC, Coalition nationale arc-en-ciel), mouvement qui rassemble 14 partis d'opposition, a remporté l'élection présidentielle du 27 décembre 2002. Le nouveau président de la République du Kenya, M. Mwai Kibaki, un des anciens chefs de file de l'opposition officielle, a prêté serment le 30 décembre. Il a été élu à 62,2 p. cent des voix, tandis que son principal adversaire, M. Uhuru Kenyatta, candidat de la *Kenya African National Union* (KANU, Union nationale africaine du Kenya), le parti au pouvoir, recueillait 31,1 p. cent des suffrages. Neuf femmes ont été élues membres de la nouvelle Assemblée nationale, qui compte 210 sièges.

Une mission d'Amnesty International au Kenya, présente avant et après les scrutins, a indiqué que la situation en matière de droits humains avait été calme dans l'ensemble, malgré l'éclatement de violences sporadiques. L'organisation a estimé que la Commission électorale du Kenya avait joué un rôle préventif en prenant des mesures contre les candidats et les partis impliqués dans ces événements. Dans certaines régions, la police kenyane a arrêté des personnes soupçonnées de s'être livrées à des violences à caractère politique. Toutefois, les autorités n'ont ouvert aucune enquête en vue de traduire en justice les responsables présumés de tels agissements.

Dans l'ensemble, la mission a jugé que la police et les autorités provinciales avaient assuré de manière satisfaisante le maintien de l'ordre lors des rassemblements politiques, de même que la sécurité des électeurs lors des scrutins, montrant ainsi qu'elles prenaient au sérieux les préoccupations exprimées par Amnesty International et par d'autres organisations de défense des droits humains.

Nous remercions les membres du Réseau d'Actions urgentes de s'être mobilisés pour faire pression sur les autorités kenyanes à l'approche des élections. Aucune action complémentaire n'est requise. Merci à tous ceux qui ont envoyé des appels.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*